

## "Le Groupe BEI en session plénière du Parlement européen" dans BEI-Information (2002)

**Légende:** Pour la deuxième année consécutive, l'activité de la Banque européenne d'investissement (BEI) fait l'objet d'un rapport du Parlement européen. À l'occasion de la séance plénière du Parlement tenue à Strasbourg le 5 février 2002, le président de la BEI, Philippe Maystadt, est invité à participer au débat.

**Source:** BEI-Information. 1-2002, n° 110. Luxembourg: Banque européenne d'investissement. ISSN 0250-3867.

**Copyright:** "Articles et informations de ce bulletin peuvent être reproduits librement; la BEI apprécierait toutefois une citation de la source et un envoi des coupures des articles".

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/"le\\_groupe\\_bei\\_en\\_session\\_pleniere\\_du\\_parlement\\_europeen"\\_dans\\_bei\\_information\\_2002-fr-3711077f-3b53-4442-a2a0-a6b30074385f.html](http://www.cvce.eu/obj/)

**Date de dernière mise à jour:** 24/09/2012

## Le Groupe BEI en session plénière du Parlement européen

*Le président Maystadt a été invité à participer au débat et a répondu aux questions soulevées par le rapport, lors de la séance plénière du Parlement européen*

Lors de sa séance plénière du 5 février, le Parlement européen (PE) a adopté la résolution sur le rapport annuel 2000 du Groupe BEI. A cette occasion, le président Maystadt a été invité à participer au débat et a répondu aux questions soulevées par le rapport.

Pour la 2ème année consécutive, l'activité du Groupe BEI a fait l'objet d'un rapport du Parlement. Sur la base du rapport établi par le député libéral suédois M. Olle Schmidt, au nom de la Commission économique et monétaire, le Parlement a adopté sa résolution lors de la séance plénière du 5 février. Répondant aux questions des parlementaires, le Président Maystadt a souligné qu'il est légitime que « toutes les institutions publiques, y compris les institutions financières, répondent aux interrogations et tiennent compte des priorités exprimées par les représentants élus des citoyens européens ».

La pratique de l'examen de l'activité de la Banque par le Parlement s'est établie suite aux interrogations de la Commission économique et monétaire, désireuse d'avoir une vue d'ensemble des réalisations de l'Union au regard des objectifs fixés par les Traités. A cette occasion, la Commission intégrait à ses réflexions les critiques sur l'activité de la BEI émanant de quelques ONG. Moins d'un an après l'émission de son premier avis sur le rapport annuel 1999 établi par le député vert M. Lipietz, le Parlement européen a pu constater avec satisfaction les évolutions réalisées par la BEI allant dans le sens souhaité par le rapport parlementaire. En conclusion de ses débats, le PE a d'ailleurs exprimé le souhait que le dialogue politique engagé avec la Banque se poursuive et soit privilégié. Il a d'ores et déjà annoncé son intention de renouveler l'exercice l'année prochaine et la Commission a d'ailleurs désigné Mme Ieke van denBURG, députée socialiste néerlandaise pour préparer ses travaux relatifs à l'action du Groupe BEI.

Parmi les aspects importants soulevés dans le rapport du Parlement adopté en février 2002 figurent les pays candidats à l'adhésion, la protection de l'environnement, le financement des PME, le contrôle, l'information et la transparence. Ces points ont fait l'objet d'éclaircissements détaillés de la part du Président Maystadt devant la plénière (1).

### **L'adhésion**

L'élargissement à l'Est de l'Union européenne constitue un grand défi. Pour le préparer, la BEI assure aux futurs pays membres les mêmes critères et conditions d'accès que celles faites aux opérateurs économiques des États membres de l'Union. Dans son plan d'activité sur trois ans, la Banque confirme son intention d'accroître ses prêts dans cette région : elle a limité son objectif de croissance des prêts dans l'Union dans le but de dégager plus de ressources de financement dans les pays candidats à l'adhésion. Ces derniers bénéficient à présent des prêts au titre de « l'Initiative Innovation 2000 ».

### **L'environnement**

L'environnement est un domaine qui a particulièrement retenu l'attention du rapporteur. En réponse, le Président M. Maystadt a indiqué que pour l'année 2001 « un cinquième des prêts est directement affecté à l'amélioration de l'environnement. La Banque espère porter progressivement cette proportion à un quart du total de ses prêts ». En outre, suivant une recommandation faite dans le rapport de M. Lipietz l'année précédente, la Banque a mis en place une nouvelle structure (2) pour renforcer son soutien à la promotion de la politique environnementale de l'Union, ainsi qu'au développement durable. La Banque s'efforcera pour chaque projet financé de trouver le meilleur équilibre entre les contraintes environnementales et les besoins de développement économique de la région ou du secteur concernés. En outre, la Banque développe d'ores et déjà une série de mesures destinées à renforcer sa contribution aux objectifs souscrits par l'Union en matière de développement durable et de promotion des énergies alternatives.

### **PME**

Le soutien de la BEI aux petites et moyennes entreprises se fait essentiellement au travers d'intermédiaires financiers que ce soit par les prêts globaux ou par les opérations de capital-risque et de contre-garanties du Fonds européen d'investissement. Ainsi, ce sont près de 100 000 PME qui ont indirectement bénéficié des interventions du Groupe BEI sous leurs différentes formes. Prenant acte de ces résultats, le PE invite la Banque à informer les PME sur toutes les possibilités de financement que celle-ci peut offrir.

### **Contrôle prudentiel**

Sur la question de la surveillance des activités financières, le Parlement prend acte des structures de contrôle externe et interne développées par la BEI, mais insiste sur l'opportunité de mettre en outre en place un contrôle prudentiel approprié. Selon le Parlement, cette activité pourrait être exercée par la Banque centrale européenne. Le Président Maystadt a précisé que la BEI n'aurait pas d'objection et serait heureuse «qu'une autorité extérieure (...) vérifie qu'elle applique correctement les règles prudentielles». Cette question sera débattue lors de la prochaine Conférence intergouvernementale.

### **Politique d'information et de transparence**

Si le Parlement se réjouit que la BEI ait amélioré son dialogue avec les représentants élus des citoyens au niveau institutionnel européen, le PE souhaite que les contacts soient élargis aux organisations du niveau local, directement concernées par les projets financés par la Banque. Le Président a souligné qu'au cours de l'année 2000, la BEI a renforcé le dialogue avec les représentants de la société civile en participant à des rencontres organisées par les ONG et organisant deux tables-rondes à leur intention. En outre, en 2001, la Banque a mis en oeuvre sa nouvelle politique de transparence qui se traduit en particulier par la mise à disposition du public d'un ensemble de documents sur son site internet au nombre desquels on relève les documents relatifs à la stratégie, l'exposé des méthodes d'évaluation, la liste des projets en cours d'instruction, l'ensemble des rapports d'évaluation a posteriori, etc. Bien que développé en 2 langues, anglais et français, le site internet offre au public l'accès à toutes les versions linguistiques existantes de ces documents.

### **Augmentation du capital**

Enfin, conscient des nouveaux défis que la Banque doit relever dans un contexte économique en mutation, le PE se dit favorable à l'augmentation de capital de la Banque, afin qu'elle puisse répondre aux nouveaux besoins de l'intégration européenne, de son élargissement et de ses politiques de coopération envers les pays tiers.

**Isabelle Tresse**  
**Département Information et Communication**  
**(+352) 4379 3114**  
**[i.tresse@eib.org](mailto:i.tresse@eib.org)**

(1) Le texte intégral de l'intervention du Président Maystadt au cours de la session du Parlement peut être consulté sur le site internet de la BEI ([www.bei.org](http://www.bei.org)) sous la rubrique Politique d'Information «Session plénière du PE sur le rapport annuel de la BEI».

(2) Voir article sur la nouvelle structure environnementale à la BEI, page 11.